

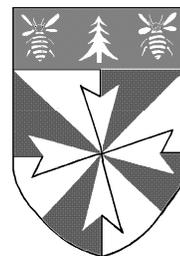
ANNEE 2009

NO : 57 / 3ème trimestre 2009

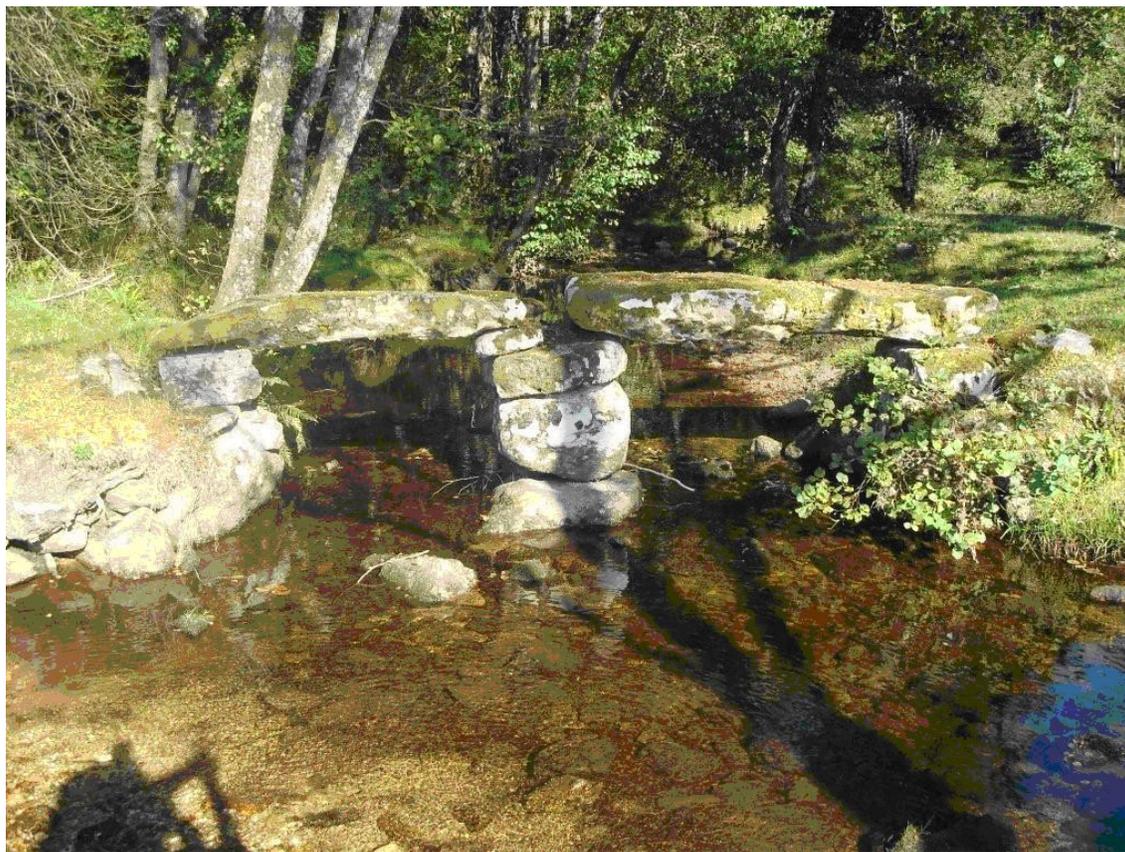
LE BUGEACOIS

JOURNAL D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

SIÈGE SOCIAL : MAIRIE DE BUGEAT
- CORREZE -



« Le Blason de BUGEAT » :
Gironné d'or et d'azur de huit pièces
à la croix de Malte d'argent brochant
sur la partition, au chef de gueules
chargé d'un sapin arraché d'argent
accosté de deux abeilles volant d'or »



SOMMAIRE DE CE NUMERO :

1 - L'ÉDITORIAL DU MAIRE	Pierre FOURNET	page 3
2 - LE JOURNAL	(courrier des lecteurs)	page 4
3 - COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		page 5
4 - LES ASSOCIATIONS BUGEACOISES		page 5
4.1 - AMIS DU PAYS DE BUGEAT		page 5
4.2 - OFFICE DE TOURISME		page 6
4.3 - COMITE DES FETES		page 7
5 - LA VIE DE BUGEAT : PRÉSENT et PASSÉ		page 10
5.1 - ÉTAT CIVIL POUR LE 3EME TRIMESTRE 2009		page 10
5.2 - ECOLE PRIMAIRE		page 11
5.3 - MAISON DE RETRAITE		page 12
5.4 - COMMUNAUTE DE COMMUNES		page 12
5.5 - MOTS CROISES		page 14
5.6 - PHOTO MYSTERE		page 15
5.7 - CONCOURS PHOTOS		page 15
5.8 - EXPOSITION PHOTOS		page 15
6 - INFORMATIONS PRATIQUES		page 16
6.1 - NUMÉROS DE TÉLÉPHONE		page 16
6.2 - INFORMATIONS DIVERSES		page 17
7 - FORUM		page 22

Ont participé à la rédaction de ce numéro les conseillers municipaux :
Pierre FOURNET, Serge LEBLANC, Patricia MAURY, Dominique MAY

et pour les Associations ou à titre individuel :
Sylvie BENSADOUN, Sylvie LACHAUD, Gilbert SALAT, Jean Louis CHAMPEAUX,
Jean Louis BEYNAT

1 - L'ÉDITORIAL DU MAIRE : PIERRE FOURNET

Bugeacoises, Bugeacois,

En cette période de l'année, qu'il me soit permis de souhaiter une bonne année scolaire aux écoliers, collégiens, lycéens et étudiants de notre commune ainsi qu'à leurs enseignants.

Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue à celles et ceux qui viennent de s'installer à BUGEAT et une pleine réussite à ceux qui viennent de créer ou reprendre une activité artisanale ou commerciale.

Deux chantiers importants viennent de débiter : celui de la construction de la nouvelle station de traitement d'eau potable et celui de la nouvelle gendarmerie.

En cette fin d'été qui a, sur le plan météorologique, été particulièrement agréable et au cours duquel la fréquentation touristique a été satisfaisante, il me revient de dire un merci particulier aux nombreux bénévoles qui, au sein des associations ou à titre personnel n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine pour animer notre commune lors des intervillages, de la fête locale, des concerts, des concours de pétanque, du feu d'artifice du 13 juillet, des bals contribuant largement ainsi à rendre vivant notre bourg : **un très grand merci à tous.**

Le Maire,

Pierre FOURNET

2 - LE JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES : COURRIER DES LECTEURS

Voici le numéro 57. Vous y trouverez :

- le mot du Maire, Pierre FOURNET
- la vie des associations à Bugeat et au niveau cantonal
- la vie de BUGEAT ces derniers mois
- toutes les informations pratiques, comme d'habitude, en 6
- la page forum en 7

Bonne lecture.

Nous tenons à remercier les personnes qui ont arrosé les fleurs de la commune.

Solidarité Millevaches

Solidarité-Millevaches recherche congélateurs en état de marche. Toutes les propositions seront les bienvenues.

Téléphone : 05.55.96.86.52 ou 06.75.86.51.56

Le Chêne de la Liberté

Suite à la consultation organisée sur le devenir du Chêne de la Liberté, c'est la solution 3 qui a obtenu le plus de suffrages 25 avis favorables contre 9 à la solution 1 et aucun pour la solution 2.

Rappelons pour mémoire que la solution retenue consiste à couper une partie de l'arbre et à faire réaliser une sculpture sur le thème de la liberté.

3 - COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU TRIMESTRE

Rectificatif concernant la réunion du 27 mars 2009.

Dans le programme voirie 2009, le montant total de la dépense à savoir 17.168,68 € HT soit 20.473,94 € TTC, n'est pas le montant des jardinières mais celui du programme complet.

Le prix des jardinières s'élève à 2.200,64 € TTC soit 1.100,32 € TTC l'une.

Pas de réunion ce trimestre

4 - VIE DES ASSOCIATIONS À BUGEAT et dans le CANTON

4.1 - LES AMIS DU PAYS DE BUGEAT

organisent une :

**Veillée « CONTES »
Le Samedi 31 OCTOBRE à 20H30
Salle des fêtes de BUGEAT**

Quand les cigales ne chantent plus.....
Par le conteur provençal Rémy Salamon

Fini l'été et les dernières cueillettes
d'automne ...

Au coin du feu, à la lueur des chandelles, le temps des veillées est revenu.

D'où viennent les contes que l'on y dit ?

Comment est née la première veillée ?

Contes traditionnels de Provence et du pays occitan pour réfléchir et s'interroger, pour croire et espérer, pour rire et aimer...

Dires venus du fond des temps comme un filet de miel, comme un rayon de soleil, pour nous rendre la vie plus belle... en attendant que les cigales se remettent à chanter ...

Contes en français et en occitan ...

Rémy SALAMON - conteur provençal

Originaire de Martigues (Bouches-du-Rhône), c'est au contact des pêcheurs, sur les bords du canal Saint Sébastien qu'il a entendu et appris ses premiers mots de provençal. Dans le cadre des activités de l'association d'arts et traditions populaires LO TERRALHET, il a participé pour le CNRS, sous la direction de Jacques Lacroix et de Jean-Marie Lamblard à une grande enquête de collectage de la mémoire du pays martégal et de l'étang de Berre.

C'est de là qu'est née la passion de dire les histoires et les contes recueillis. Car même si ce collectage a été publié, chez Gallimard dans la collection "Récits et Contes Populaires", contes et récits ne peuvent vivre que par le geste, les silences, la parole, le regard de celui qui a le désir de les transmettre.

Sur les traces des conteurs paysans ou villageois, Rémy Salamon essaie de retrouver "lo biais de dire occitan". Mêlant français et occitan, pour être aussi accessible à ceux qui ne maîtrisent pas «la lenga», jouant sur le registre des émotions, il revisite pour le transmettre le patrimoine oral traditionnel.

Contes merveilleux et fantastiques, contes facétieux et diaboliques, lui permettent d'ouvrir, avec tous ceux qui veulent le suivre, les portes de l'imaginaire collectif de la Provence...



4.2 - OFFICE DE TOURISME

CANTON EN FETE 2009

En 2006 l'office de tourisme de Bugeat lance la première édition «Canton en Fête». A cette occasion, des animations sont mises en place : un concours des maisons décorées proposé aux habitants du canton de Bugeat, aux commerces et aux communes ainsi qu'un marché de Noël se tenant sur la place de l'église de Bugeat.

A l'issue du marché de Noël 2008, une commission d'organisation « CANTON EN FETE » s'est constituée, afin de développer le marché de Noël qui devient ainsi : **La Grande Foire de Noël.**

La date retenue pour l'année 2009 est le **dimanche 20 décembre de 9h00 à 19h00** sur la place du Champ de foire et à l'intérieur du Foyer Rural.

Cette année, la commission d'organisation « Canton en Fête » a décidé de solliciter le maximum de producteurs, d'artisans, de commerçants et d'associations afin de diversifier les stands proposés.

Organisateurs : La commission de « Canton en Fête » est composée de membres de nombreuses associations du canton (Office de tourisme, Comité des fêtes, Aînés du pays vert, Coopérative de l'école primaire, Solidarité Millevaches,...).

Partenaires : La communauté de Commune Bugeat-Sornac et la commune de Bugeat

Déroulement de la journée

10h00 : Ouverture de la Grande Foire de Noël :

- marché de produits du terroir / artisanat
- stands de dégustations proposés par les associations (vin chaud, huîtres,...)
- animations enfants (maquillage, peinture,...)

10h30 : arrivée du père Noël

12h00 : Restauration sur place possible avec animation musicale

14h00 : Ateliers enfants, concours dessin des enfants dans le Foyer Rural.

15h00 : Remise des cadeaux aux enfants par le Père Noël suivie de l'ouverture du thé dansant.

18h00 : La remise des lots du concours de maisons décorées et clôture de la journée.

La commune de Bugeat nous a offert des stands en bois qui servaient jadis à la Journée du goût. A nous de les rénover !!

Nous recherchons donc des bénévoles qui souhaiteraient participer à cette action, du bois si vous en avez, de la peinture, menuiserie, toits à confectionner – d'octobre à novembre -

Nous aurons également besoin de décors naturels quelques jours avant l'événement (houx, genêts, etc.) et de main d'œuvre pour monter les décors et les stands.

Montage et décoration des stands - une dizaine de personnes disponibles à partir du 16 décembre

≈

Concours des maisons décorées

Le concours des maisons décorées se déroulera du 15 au 18 décembre 2009 sur le canton de Bugeat

Ce concours, ouvert à tous, permet d'habiller le canton aux couleurs de Noël

Les maisons seront éclairées tous les soirs de 18h à 22h00

Les gagnants recevront leurs prix lors du thé dansant prévu le 20 décembre, jour de la grande Foire de Noël.

Durant les mois qui suivent ce concours, les participants pourront venir retirer à l'office de tourisme la photo souvenir de leur maison illuminée.

Inscription au concours au 05 55 95 18 68 ou officedetourismebugeat@orange.fr

4.3 - COMITE DES FETES

Une fois de plus vous avez répondu présent au défilé de chars et à la fête en général, malgré un temps plus que triste vous étiez venus et vous étiez tous là !

De quoi donner de la motivation à l'équipe du Comité des Fêtes et à tous et toutes (enfants, adultes, associations etc...) pour leur participation et leur aide.

Encore un grand merci.

A l'année prochaine.

Le Comité des Fêtes





RAPPEL :

Ce chapitre 4 dans chaque numéro *du Bugeacois* est à la disposition des Associations de BUGEAT et même du canton pour informer sur leur vie : activités, compte rendu d'Assemblée Générale etc....

N'hésitez pas à nous communiquer vos papiers sachant qu'il faut les fournir à la fin de chaque trimestre.

5 - LA VIE DE BUGEAT

5.1 - ÉTAT CIVIL DE BUGEAT

Pour le deuxième trimestre de l'année 2009, il y a eu :

1 naissance
1 mariage
3 décès

Naissance

Le 17 août 2009 à TULLE naissance de **Cyprien Patrice Jean-Michel MOURIERAS** fils de Séverine PETIT et de Julien MOURIERAS demeurant 7, Rue des Merisiers, petit fils de Jean-Michel et Martine MOURIERAS.

Mariage

Le 08 août 2009 mariage de **Fabienne Marie Lucienne Géraldine Chantal MARCHE** et **Alain Christian GUSTIN**

Décès

Le 30 juin de Madame **VENTAUX Jeannine née GIRAUD** à l'âge de 85 ans, domiciliée 8, Rue Virgile Meyer.

« C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès de Madame VENTAUX survenu à la Maison de Retraite.

Monsieur et Madame VENTAUX étaient venus s'installer à BUGEAT au milieu des années 50 pour reprendre la pâtisserie de Francis MADESCLAIRE. Très vite Madame VENTAUX va, à divers titres participer à la vie associative locale, Syndicat d'Initiative, Foyer Culturel, trouvant là un excellent moyen de s'intégrer à la communauté bugéacoise tout en exerçant, bien sûr, son métier de commerçante.

Voilà pourquoi, Monsieur BARBAS en 1971 lui demande de figurer sur la liste qu'il conduit lors des élections municipales : élue en 1971, réélue en 1977, sur la liste conduite alors par Monsieur MARVIER, elle devient l'un des adjoints, occupant le poste de 1^{er} d'entre eux après le décès de Jean BOURG : c'est alors que comme je faisais aussi partie de l'équipe des adjoints nous apprîmes à mieux nous connaître et à travailler ensemble, dans des circonstances parfois difficiles. Monsieur MARVIER fut éloigné quelque temps de la Mairie suite à des problèmes de santé : aussi ce fut Madame VENTAUX qui dut assurer la fonction en plus de son activité professionnelle : les réalisations alors étaient nombreuses : extension du village de vacances, de la Maison de Retraite, travaux d'assainissement et adduction entre autres : aussi avons nous pris l'habitude chaque semaine de nous retrouver dans la cuisine de Madame VENTAUX pour faire le point sur les différents dossiers : c'est ainsi qu'une certaine solidarité teintée de complicité naquit entre nous : nous eûmes même à subir un passage devant le Tribunal Administratif à LIMOGES.

Par ailleurs, Madame VENTAUX ne ménagea ni son temps ni sa peine pour l'association créée pour accueillir les sportifs venant en stage à BUGEAT alors qu'il n'y avait pas encore d'hébergement à proximité des installations ; il fallait loger les stagiaires dans les structures existant alors : village de vacances des Trois Ponts ou de la Croix Moude ; si j'ose dire, Madame VENTAUX était toujours aux premières loges pour assurer et organiser l'accueil des sportifs.

Voilà en quelques mots, le résumé de l'action publique d'une femme de conviction, d'une femme de cœur, elle fut longtemps la déléguée cantonale de la Croix Rouge, qui a su s'engager au service de ses compatriotes.

Elle a tracé un sillon dans cette terre corrézienne dont elle a su très vite se faire adopter même si elle n'y était pas née : BUGEAT lui doit beaucoup. Je tenais à lui rendre cet hommage, l'ayant beaucoup appréciée au cours des six années de mandat municipal où nous avons travaillé ensemble. »

Le Maire Pierre FOURNET

Le 04 août de Monsieur **FARGES Jean Baptiste** du Monteil décédé accidentellement à l'âge de 84 ans. C'est une figure bien attachante de notre commune qui vient de disparaître. Travailleur infatigable, doté d'une grande endurance, il a exercé le noble métier d'agriculteur durant plus de soixante ans et, malheureusement, il a été victime d'une des dernières bêtes de son troupeau : conseiller municipal de 1959 à 1977, il avait été décoré du mérite agricole par le député d'alors, Monsieur Jacques CHIRAC.

Le 05 août de Madame **MOURNETAS Marguerite née VINATIER** à l'âge de 92 ans domiciliée 70, Rue Nationale, retraitée. Elle résidait auprès de sa fille Michèle.

Le 06 août inhumation de Monsieur **SALAGNAC Jean** décédé à PARIS à l'âge de 82 ans. Très attaché à BUGEAT, où il passait ses vacances depuis son enfance, chez ses grands parents dans la maison familiale Rue Nationale, où il a séjourné très souvent, participant régulièrement à toutes les manifestations de la commune. Avec Jean SALAGNAC, c'est une figure bien sympathique qui nous quitte. Il était le père de Bernadette VACHER.

A toutes les familles dans la peine, nous présentons toutes nos condoléances.

5.2 - ECOLE PRIMAIRE

La rentrée à l'école Primaire

Voilà déjà un mois que les enfants de Bugeat et du canton ont repris le chemin de l'école après un superbe été. Il faut maintenant reprendre un rythme de travail afin d'emmagasiner toutes les notions nécessaires à chaque étape de la maternelle et du primaire.

Tout le personnel de l'école est sur le pied de guerre en ce début d'année et les projets ne manquent pas pour rendre l'année scolaire 2009-2010 agréable à tous. C'est une équipe stable qui reste en place : en maternelle, Mme Plunian et Antonia ; en Grande Section et Cours élémentaire 1, Mme Messauchie et Martine ; en Cours préparatoire, Mme Lachaud et en cours élémentaire 2 et cours moyens Mmes Nony et Jorgé.

Quant aux élèves, ils sont une centaine à se répartir dans les classes des deux sites.

Cette année, l'école se lance dans le programme innovant « Ecole Numérique Rurale » grâce à la participation financière de la mairie de Bugeat et à la subvention de l'Etat.

Un matériel informatique conséquent (12 ordinateurs portables, un tableau numérique...) a été acquis et va, petit à petit, être testé dans les classes de Cycle 3 dans un premier temps, afin de faire bénéficier les élèves des dernières technologies en matière d'informatique liées à l'enseignement. Il s'agit sûrement là d'entrer dans l'école de demain et Bugeat ne sera pas en reste...

Nous espérons toujours pouvoir faire participer les élèves à des rencontres sportives, des sorties culturelles dans le domaine du cinéma, du théâtre, de la peinture...

Pour cela, nous ne doutons pas que nous recevrons toujours un écho favorable, comme chaque année, de toute la population quand nous la solliciterons pour récolter de l'argent afin de financer ces actions.

A tous, élèves et adultes, nous souhaitons une année scolaire riche et agréable.

L'équipe enseignante

5.3 - MAISON DE RETRAITE

Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers

La section locale de BUGEAT se met en place. C'est une association non confessionnelle et laïque qui interviendra régulièrement à la Maison de Retraite à savoir tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi.

L'association prévoit de donner tous les ans quelques manifestations et animations grâce à la générosité des communes, de particuliers et de bénévoles : belote, scrabble, mardi-gras, pâques etc ...

Si des personnes sont intéressées et veulent bien donner un peu de leur temps, elles seront les bienvenues dans l'association.

La responsable de la section de BUGEAT est Madame MARTIN Josette au 05.55.95.68.06

5.4 - COMMUNAUTE DE COMMUNES

LES ACTIONS TOURISTIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Sur la base d'une étude de valorisation du patrimoine lié à l'eau et au granite menée en 2003, la Communauté de Communes conduit depuis maintenant cinq ans des projets d'amélioration de l'offre touristique.

La mise en valeur de plusieurs sites est apparue logique : c'est le cas des vestiges gallo-romains des Cars avec la réalisation d'expositions et l'embauche durant la période estivale d'animateurs, c'est le cas également de l'aménagement des plages et surveillance des baignades de Tarnac, Sornac et Viam.

LA SURVEILLANCE DES BAIGNADES

Des difficultés sont rencontrées pour trouver des surveillants de baignade ; il est donc fait appel aux candidats motivés pour l'année 2010, sachant que l'examen (BNSSA) se prépare dès la rentrée de septembre 2009. Il convient d'avoir un niveau correct en natation, la préparation permettant d'atteindre le niveau requis pour l'examen qui se passe en mai. N'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes (05 55 95 18 29) : le coût de formation peut être pris en charge par la Communauté de Communes et c'est la quasi-assurance de trouver un emploi correctement rémunéré pour deux mois.

LE GRANITE

L'exposition permanente sur le granite à l'Office de Tourisme de Bugeat rentre dans une deuxième phase avec le panneautage de sites patrimoniaux. Ont été notamment retenus le site des Jaillants à Pradines, Clédat sur l'aspect géologie, Chadebec et Razel sur le thème des

moulins ainsi que Gourdon-Murat pour la villa gallo-romaine des Mazières. Ces panneaux seront prochainement installés.

LA RANDONNEE

Un réseau de circuits de randonnée, 300 km de sentiers en boucle d'une heure à la journée, permet de découvrir le Plateau. Les randonnées « Les Villages » et « Le Bois de Chaleix » vous attendent, les fiches descriptives sont disponibles à l'Office de Tourisme.

La randonnée itinérante sera valorisée autour du projet « Retrouvance », produit touristique créé par l'ONF. L'ONF réhabilite le Gîte de Larfeuil sur la commune de Bonnefond et la Communauté de Communes un gîte sur Millevaches ; Peyrelevade, Gioux et Croze seront les 3 autres étapes de cette randonnée.

Autre projet qui devrait voir le jour en 2010, la création d'un réseau de sentiers spécifiques au VTT, reprenant des parcours déjà existants. Cette politique de valorisation des sports rentre dans le cadre d'une volonté de créer sur le canton et la Communauté de Communes, une station de Sport de Pleine Nature.

L'Office de Tourisme de Bugeat n'est plus municipal mais intercommunal : il perçoit une aide au fonctionnement directement de la part de la Communauté de Communes et conduit des actions à l'échelle du canton. Un bâton de conteur, projet à l'initiative des Amis de Bugeat, permettra de découvrir d'une manière originale notre secteur au printemps 2010.

L'ECOLE DE MUSIQUE

A l'initiative de la Communauté de Communes de « Bugeat-Sornac, Millevaches au Coeur », les cours de musique sur les antennes de Bugeat et de Sornac reprennent. L'an dernier, plus d'une trentaine de personnes ont participé.

Ces cours sont organisés par l'Ecole Intercommunale de Musique de Haute-Corrèze. Ils sont assurés par des professeurs diplômés et comprennent en principe une heure de solfège et 30 minutes de pratique individuelle d'un instrument. Ils sont ouverts à tous, enfants et adultes, et sont organisés durant les périodes scolaires. Les cours sont adaptés à l'emploi du temps des élèves dans la mesure du possible.

Piano et guitare sont les instruments proposés; cette offre pourrait être élargie sous réserve d'une demande significative et de la disponibilité d'un enseignant. Il est également possible de pratiquer d'autres instruments et de l'éveil musical pour les 4 à 6 ans sur les antennes de Meymac et Ussel.

A titre d'information, la participation demandée aux familles varie de 120 à 276 €uros suivant la pratique. Les inscriptions se font de préférence avant le 15 octobre. Il est bien sur possible d'assister à une ou deux leçons gratuitement.

Pour plus de renseignements, contacter directement
l'Ecole de Musique de Haute-Corrèze
05 55 72 39 80.

5.5 - MOTS CROISES

Horizontalement

- 1 - Agrumes
- 2 - Alliage de fer - Edifié
- 3 - De plaisante façon
- 4 - Pronom indéfini - Ordre de tir - Bière légère
- 5 - Purgatif - Grand cerf nordique
- 6 - Absence de religion
- 7 - Arme de sardine grillée - Bouclier de tailleur
- 8 - Maison de Moujik - Système de chauffage
- 9 - Badigeonnes d'huile - Troublé
- 10 - Bien entrelacées - Ville voisine de Dijon

Verticalement

- A - Augmentation de prix
- B - Plante vénéneuse
- C - Fleuve africain - Poisson à grosse tête
- D - Elèverait au rang de dieu
- E - Sa capitale est Erevan - Négation
- F - Obtenu - Arrêt de circulation
- G - Fils arabe - Diffuse
- H - Où l'on est né - Degré musical
- I - Mot de liaison - Note de diapason - verre de bière
- J - Il vaut de l'or - Vieilles habitudes

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2						■				
3									■	
4			■				■			
5						■				
6									■	
7		■						■		
8					■					■
9		■					■			
10								■		

5.6 - CONNAISSEZ VOUS BIEN BUGEAT ? Où cette photo a-t-elle été prise ?



La photo du précédent numéro représentait une bâtisse écrasée se trouvant dans les bois de Chaleix.

Le premier lecteur à avoir trouvé est Madame GOMEZ Martine. Elle recevra un livre.

5.7 - CONCOURS PHOTOS (RAPPEL)

Un concours photos est mis en place par la municipalité.

Le thème en est libre (paysage, patrimoine, animaux, ...)

Les photos sont à transmettre à la Mairie.

Les plus belles seront publiées en première page des futurs bulletins municipaux.

5.8 - EXPOSITION PHOTO D'ECOLE- MAISON DU DEPARTEMENT A BUGEAT 6 AU 14 AOUT 2009

Cette exposition a rencontré un réel succès avec 1000 à 1200 visiteurs. Chacun a porté une grande attention aux photos notamment pour la période allant de 1940 à 1970.

Les objets anciens, tels que les vieux cahiers d'écoliers ou encore les livres de l'époque, ont également suscité beaucoup d'intérêt.

Pour certains ce fut l'occasion après des années, de se retrouver et de se remémorer tous les souvenirs des bancs de l'école. D'autres en ont profité pour compléter ou constituer des albums photos, puisqu'il était possible d'obtenir des exemplaires des photos présentées.

Vous pouvez toujours en faire la demande auprès de Jean Louis Beynat et si certains d'entre vous possèdent des photos qui n'ont pas été exposées, vous pouvez si vous souhaitez participer à cet engouement, en faire le prêt afin de compléter la collection.

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont investies sur ce projet en particulier Messieurs P. FOURNET et Ch. PETIT mais aussi les anciens «instits» ainsi que Mesdames S. LACHAUD, E. NONY et C.MESSAUCHIE.

Citation.

« Pour chaque homme qui a réussi, il y en aura toujours un autre qui dira :

"J'étais à l'école avec lui !"

6 - INFORMATIONS PRATIQUES

6.1 - NUMÉROS DE TÉLÉPHONES

Nous vous rappelons les numéros suivants toujours utiles et à laisser à votre portée.

MAIRIE DE BUGEAT : **05.55.95.50.34**
heures d'ouverture au public : 10H30->12H et 14H->17H du lundi au vendredi
Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous (à prendre avec le secrétariat de la Mairie)
Fax de la Mairie : **05.55.95.47.26.**

Le PAYS de BUGEAT sur INTERNET www.lepaysdebugeat.com
et le site de BUGEAT www.ville-bugeat.fr, email : mairie@ville-bugeat.fr
OFFICE de TOURISME et SYNDICAT d'INITIATIVE : **05.55.95.18.68**
FAX : **05.55.95.67.90**
Email : bugeat.ot@free.fr

NOUVEAU SITE INTERNET de l'OFFICE DE TOURISME BUGEAT/SORNAC :
otsi.bugeatsornac.free.fr6

MÉDECINS :
Docteur BUCHON **05.55.95.55.09**
Docteur HERISSE **05.55.95.55.18**
Docteur NOUAILLES **05.55.95.52.78**

La semaine de 20 h à 8 h
et le week-end du samedi 12 h au lundi 8 h et jours fériés **0810.19.19.55**

MAISON DE RETRAITE : **05.55.95.52.65**
PHARMACIE :

Monsieur GAYOU **05.55.95.50.14**

INFIRMIER :
Service infirmier **05.55.95.50.07**

(Mutualité Sociale Agricole 1, Rue de l'Etang des Saules)

CHIRURGIEN DENTISTE :
Madame BASSET **05.55.95.41.42**

KINÉSITHÉRAPEUTE :
Monsieur BOINET **05.55.95.45.21**

INSTANCE GERONTOLOGIQUE :
Florence MILLET **05.55.72.36.58**

SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL :
Madame CLEMENT **05.55.95.54.81**

à BUGEAT le vendredi matin,

3, Place du Champ de Foire
ou **05.55.95.26.70** à MEYMAC

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE : **05.55.95.67.40**

GENDARMERIE : 17 **POMPIERS :** 18

DÉPANNAGE EDF : **0810.33.32.19**

S.N.C.F. : Gare **05.55.95.50.31**

Information/Vente (0,34 € la minute) **08.36.35.35.35**

VÉTÉRINAIRE :
Docteur DIRSON **05.55.95.50.50**

LA POSTE : **05.55.95.50.00**

Service courrier **05.55.95.47.05**

Receveur **05.55.95.52.60**

TRÉSOR PUBLIC: **05.55.95.50.39**

CRÉDIT AGRICOLE : **05.55.46.19.80**

TAXI/AMBULANCE : Maison REGAUDIE **05.55.95.54.29**

ENLEVEMENT ENCOMBRANT EPAVES S3ED **05.55.23.18.35**

06.83.25.95.17

6.2 - INFORMATIONS DIVERSES

6.2.1 - ORDURES MÉNAGÈRES

Toute l'année, elles sont désormais ramassées les lundi (bourg et villages) et vendredi (bourg).

Nous vous rappelons que ces ordures dites ménagères doivent être mises dans des sacs poubelle en plastique et ne pas contenir de gravats, cendres, herbes et débris de jardin, mais que l'on peut toujours amener ceux-ci à la déchetterie (voir ci-dessous les jours et heures d'ouverture de la déchetterie).

Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des gravats sur la plate-forme du Luc.

Tout contrevenant s'expose à des pénalités.

Il y a en effet une déchetterie ouverte sur BUGEAT.

IL N'Y A PLUS DE RAMASSAGE DES OBJETS DITS « ENCOMBRANTS »

Ils doivent être amenés à la Déchetterie de BUGEAT ou de TREIGNAC (voir ci-dessous)

JOURS D'OUVERTURE:

TREIGNAC : Lundi ,Mercredi et Samedi Après-midi

BUGEAT : Mardi, Vendredi et Samedi matin

HEURES D'OUVERTURE : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Tous les habitants domiciliés sur le territoire des communes membres du SIRTOM, ont accès à ces 2 déchetteries.

Rappelons que :

LA DECHETTERIE DE BUGEAT se trouve dans la zone artisanale de Bugeat : prendre la route de TARNAC, puis tourner à gauche avant le pont SNCF.

LA DECHETTERIE DE TREIGNAC dite de Beauséjour à la sortie de TREIGNAC, il faut prendre la Route de CHAMBERET, puis la route du village de Noux

Les 2 déchetteries peuvent accueillir les gravats, les cartons, le tout venant, mais aussi les déchets verts : branches, herbe de tonte, les feuilles ...

Plate-forme de regroupement des déchets verts.

Vous pouvez y apporter branchages, feuilles et gazons.

Ces matériaux doivent être préalablement triés ; il est conseillé de charger d'abord les feuilles et gazons et, en dernier les branchages.

Lors du déchargement sur le site le gardien indique où vider les feuilles et gazons.

Les branchages doivent être stockés séparément, toujours sur les instructions de l'agent du SIRTOM.

Ce service est gratuit pour les particuliers et facturé comme suit pour les artisans :

- 10 € le camion de 3,5 tonnes ou grosse remorque : pour les entreprises dont le siège social est situé sur le SIRTOM

- 20 € pour les autres (entreprises dont le siège social est situé hors du territoire du SIRTOM.

Le gardien établit un bon de dépôt, signé par le chauffeur avec indication du numéro de véhicule, de la date et de l'heure, un double lui est remis, et la souche sert à la facturation.

La plate-forme déchets verts est ouverte de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, tous les jours sauf :

- Dimanche et jours fériés

- de mi-décembre à mi-janvier, elle fonctionnera à mi-temps selon les horaires actuels de la déchetterie de TREIGNAC : lundi et mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; le samedi après-midi de 14 h à 18 h .

Le SIRTOM se réserve le droit de modifier les jours et horaires d'ouverture si nécessaire.

NOUVEAU SERVICE

Le SIRTOM vous propose aussi un nouveau service pour les personnes en automédication (diabétiques, dialysés, sous morphine, ...).

Les déchets médicaux des personnes pratiquant elles-mêmes leurs soins sont considérés comme des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

Ces déchets peuvent avoir des risques de contamination accidentelle, c'est pourquoi il est important de les séparer des ordures ménagères.

A l'occasion d'une délivrance d'ordonnance, votre pharmacien vous remettra une boîte à seringues usagées, homologuée avec son couvercle.

Les boîtes pleines seront collectées par la société ARBRE, avec qui, le SIRTOM a passé une convention qui ne pourra prendre en charge les produits stockés antérieurement au 01/01/2009 ainsi que les déchets des professionnels (infirmières, médecins, service de soins à domicile,...)

Ce nouveau service gratuit est mis en place en collaboration avec votre pharmacie.

Dépôt des verres vides :

Les containers se trouvent désormais à une centaine de mètres du précédent endroit, Rue de Chaleix, sur un terrain aimablement prêté à la commune par Monsieur Pierre TRIGUEROS, de TARNAC.

6.2.2 - FOIRES

ont lieu les 2^{ème} et 4^{ème} JEUDI du mois, sauf la deuxième de décembre qui a toujours lieu le 24 décembre, quel qu'en soit le jour de la semaine.

6.2.3 - HORAIRES DE LA GARE SNCF

LUNDI de 05H40 à 12H00 et de 13H00 à 14H50
MARDI AU VENDREDI de 06H40 à 12H00 et de 13H00 à 14H50

Gare fermée les samedis, dimanches et fêtes

Renseignements au 05 55 95 50 31 aux heures d'ouverture ou 08.25.87.23.19 Contact – TER ou 3635 service SNCF

En dehors des heures d'ouverture, se présenter au contrôleur du train qui vous délivrera un titre de transport.

6.2.4 - HORAIRES DE LA POSTE

Ils sont les suivants :

LUNDI au VENDREDI de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H30
SAMEDI de 9H00 à 12H00

Départ du courrier : chaque jour à 15H45, sauf le samedi à 12H15

6.2.5 - DIVERS : LOGEMENTS à LOUER et TERRAINS à BATIR

Il y a actuellement à louer 3 maisons F5 Rue des Fleurs de la Saint Jean et 1F4 Rue

Virgile Meyer 1 F3 place du Champ de Foire

Les propriétaires souhaitant mettre en location une maison ou un appartement sont invités à le signaler au secrétariat de la Mairie. Au lotissement de CHALEIX, la Mairie dispose toujours de plusieurs lots de 700 à 3000m². S'adresser à la Mairie pour connaître les prix et les surfaces des différentes parcelles.

6.2.6 - PERMANENCES DE M. Patrice AMADIEU pour l'année 2009

Monsieur **Patrice AMADIEU**, chargé de mission de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, député de notre circonscription **tiendra ses prochaines permanences à la Mairie le 4^{ème} mardi de chaque mois de 9H30 à 11H30.**

Pour ceux qui ne pourraient attendre la prochaine permanence, Monsieur AMADIEU reçoit également à USSEL à l'adresse suivante : 3 rue Saint Martin en centre ville, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9H à 12H et de 14H à 18H. Il est conseillé de prendre rendez-vous au 05.55.96.15.36.

6.2.7 - CALENDRIER DES PERMANENCES de la PAIO

(Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation)

Elles ont lieu à la Mairie de BUGEAT en principe le troisième jeudi de chaque mois à partir de 9H30.

Il est impératif de prendre rendez-vous à la P.A.I.O en téléphonant au 05.55.96.27.69.

6.2.8 - BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Nous vous rappelons qu'il existe une **bibliothèque communale** dans les locaux de la Mairie **ouverte chaque mercredi de 14H30 à 17H et les jours de foire de 10H à 11H.** Tél.

05.55.95.48.53

6.2.9 - PERMANENCE DE LA MSA

La MSA tient une permanence à la mairie le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 09H30 à 12H00

6.2.10 - PERMANENCE DE LA C P A M

Il est rappelé que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie tient une permanence à la Mairie chaque **Jeudi de 14 h 00 à 15 h 00**, où vous pouvez venir déposer vos dossiers, demander des renseignements ou poser des questions.

6.2.11 - PERMANENCE OPAH MILLEVACHES

Des permanences concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ont lieu à la mairie de BUGEAT de 10 h 30 à 12 h. La prochaine aura lieu le 03 novembre 2009.

6.2.12 - PROGRAMME DU CINEMA POUR LE 4ème TRIMESTRE 2009

(se renseigner à la Mairie)

Rappel : séances au FOYER RURAL, prix des places Adultes 4 €, Enfants 3 €

6.2.13 - SI VOUS RECEVEZ LE BUGEACOIS PAR LA POSTE

N'oubliez pas (si vous ne l'avez pas déjà fait) de régler les 3 €uros afin d'assurer les frais postaux pour l'année 2009 (4 numéros).

6.2.14 - RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1^{er} Janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de leur seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

La mairie vous remettra une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver dans l'attente de la convocation à la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense.

L'attestation de recensement vous sera réclamée pour l'inscription à la conduite accompagnée, ou tous examens et concours.

Pour toutes questions vous pouvez prendre contact au

Centre du Service National

88, rue du pont St Martial

87000 LIMOGES

Téléphone : 05.55.12.69.71 ou 05.55.12.69.74

Mél : csn-lim@dsn.sga.defense.gouv.fr

Site internet : www.defense.gouv.fr rubrique jeunes et JAPD



6.2.15 - DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES HAUT DÉBIT

Le programme de déploiement des infrastructures haut débit arrive à son terme en Limousin. En Corrèze, le dernier pylône Wimax (diffusion par ondes radio) a été mis en service fin juin sur la commune de Veix et une station supplémentaire sera installée à Tarnac en octobre. Pour compléter la couverture, le syndicat mixte Dorsal, dont le Conseil Général est membre, a retenu la solution Internet par satellite.

L'engagement d'une "Corrèze 100 % haut débit" sera donc bien tenu à la fin de l'année 2009. Il le sera dans des conditions très favorables puisque le raccordement au haut débit sera gratuit pour les particuliers jusqu'au 31 décembre.

Je tiens par le présent courrier à vous informer de manière précise de l'état d'avancement de ce dossier afin que vous puissiez renseigner au mieux vos concitoyens.

En matière de haut débit par Wimax ou par satellite, il convient de distinguer l'acquisition du matériel, l'installation et enfin l'abonnement à **Internet**.

1- Le matériel : le Conseil Général s'était engagé en décembre 2008 à payer le coût de la parabole et du terminal nécessaires à l'accès au haut débit par satellite.

Depuis cette date, l'opérateur présent sur le réseau Dorsal a désormais intégré dans son offre la prise en charge de ce matériel. Il ne coûte donc rien ni à l'abonné, ni à la collectivité.

En outre, nous avons exigé que le matériel fourni soit de grande qualité pour permettre de recevoir non seulement Internet mais aussi la TNT et la téléphonie illimitée sous IP. C'est cette exigence de performance qui explique les quelques retards d'approvisionnement qui devraient toutefois être réglés dans la première quinzaine du mois d'août.

S'agissant du matériel Wimax, il est pris en charge par la société titulaire de la délégation de service public de Dorsal, qui a construit le réseau haut débit: Axione Limousin.

2- L'installation : à l'origine, ces frais devaient rester à la charge des usagers et il fallait compter 300 € en moyenne pour un raccordement. Depuis le début du mois de juillet, la gratuité totale est assurée jusqu'au 31 décembre 2009. La situation est la suivante :

- s'agissant d'une installation Wimax, dont le coût moyen a été ramené à 200 € du fait de la concurrence entre opérateurs, 100 € seront pris en charge par Dorsal et 100 € par Axione ;
- s'agissant d'une installation satellite, dont le coût moyen est désormais de 240 €, 100 € sont pris en charge par Dorsal et 140 € par Axione.

Dans l'un et l'autre cas, le recours au crédit d'impôt de l'Etat, un moment évoqué, n'est plus nécessaire. Vous pourrez dire à vos concitoyens qu'ils n'ont rien à débourser car l'installateur agréé par Axione lui adresse directement sa facture. Axione régit alors le prestataire et se fait rembourser par Dorsal à hauteur de 100 € par raccordement.

Grâce à l'effort consenti par les collectivités membres de Dorsal et par Axione qui, loin de se désengager, va largement au-delà de ses obligations contractuelles, le client final peut bénéficier jusqu'à fin 2009 d'un coût de raccordement nul et, de ce fait, s'acquitter uniquement de l'abonnement auprès de son Fournisseur d'Accès à Internet.

Bien entendu, au-delà de 2009, pour les nouvelles demandes susceptibles de voir le jour, le Conseil Général assumera ses responsabilités en continuant de garantir l'accès au haut débit dans des conditions optimales pour les Corrèziens.

3- L'abonnement: c'est le seul élément qui reste à la charge de l'utilisateur mais dans des conditions qui ont, là aussi, été améliorées. Elles font jouer pleinement la péréquation tarifaire pour avoir des offres comparables pour l'accès de base à Internet, quelle que soit la technique utilisée : ADSL, Wimax ou, à défaut, satellite.

Ainsi, un abonnement satellite pourrait être souscrit à 29,90 €/mois avec les caractéristiques suivantes : 3 mégas de débit, bande passante de 4,8 gigas, téléchargement de très grande capacité. Cette offre sera rendue possible par l'intervention financière d'Axione Limousin de 150 € par abonnement versés à l'opérateur Numéo alors que le coût normal d'un tel abonnement serait de 67 €/mois.

Mes services sont à votre disposition pour vous donner toutes les informations

complémentaires dont vous pourriez avoir besoin. **Vous pouvez contacter à cet effet Pierre ESTERLE, technicien TIC - Tel: 05 55 93 78 44 - Mail: pesterle@cg 19.fr.**

Vos administrés peuvent également appeler directement le 0810 87 23 19, numéro Azur pour avoir les coordonnées des installateurs agréés, rémunérés directement par Axione Limousin et Dorsal pour leur prestation.

Pour être complet, il convient de rajouter que Dorsal réalise aussi des études techniques pour la construction de réseaux haut débit type Wifi pour le compte des communes qui sont mal desservies par l'ADSL et le Wimax. Des études sont en cours sur Toy-Viam, Bonnefond, St-Merd-les-Oussines, Beysnac, Les Angles, Camps et Peret-Bel Air. Une étude NRA-ZO a également commencé sur le secteur d'Yssandon.

Dorsal et le Conseil Général de la Corrèze pourront ensuite participer au financement des réseaux qui seront créés, à l'exemple de St-Fréjoux -St-Exupéry (réseau Wifi) et prendre en charge financièrement des études complémentaires d'éligibilité Wimax si elles s'avéraient nécessaires.

6.2.16 - NOUVEAUX ARRIVANTS

Bienvenue à :

Monsieur et Madame DENIS Pascal et leurs enfants, 50, Rue Nationale. Monsieur DENIS est le nouveau commandant de la brigade de gendarmerie de BUGEAT. Il arrive avec sa famille de la Réunion.

Madame HEDBAUT, Rue du Feyt

Monsieur BOUHOURS Julien nouveau directeur de l'Espace 1000 Sources. Il était auparavant directeur du CDOS. Il succède à Jean-Paul BRUNA.

Monsieur Franck MOUSSARD qui succède à Fabrice MARTHON comme responsable de l'Agence du Crédit Agricole de BUGEAT.

Monsieur André ESTRADE, nouveau Principal du Collège.

Monsieur Yann LEHARLE nouveau responsable de l'Entreprise BGI.

Madame Claudie POILPRE Auxiliaire de Vie Scolaire demeurant Rue de la République

6.2.17 - COMMERCANTS, ARTISANS

Nous apprenons l'installation de Jean Philippe LAIR en Electricité Générale, Plomberie et petits travaux du Bâtiment au 4, Rue de la Vézère.

Le Café de la Place a été repris par Joëlle FAUCON depuis la mi-juillet : elle nous informe qu'à compter du 14 octobre tous les mercredis à 14 heures elle organisera une après-midi jeux où l'on aura, entre autres, la possibilité de jouer au Scrabble, au Yam's, à des jeux de cartes...

Le magasin Coop a été repris par Murielle DELTOUR secondée par Jean-Marc ; ils tenaient auparavant le Café de la Place.

Nous souhaitons une bonne réussite à chacun.

7 - FORUM

Cette page est réservée à toutes celles et tous ceux qui veulent s'exprimer par courrier ou par mail sur leurs besoins et leurs attentes.

A Bientôt

Anita Cavalli, Serge Leblanc, Patricia Maury, Colette Meunier

Cette page est toujours écrite avec OpenOffice sous LINUX

SOLUTION DES MOTS CROISES

Horizontalement

1 : Mandarines - 2 : Acier - Bâti - 3 : Joliment
4 : On - Feu - Ale - 5 : Ricin - Elan - 6 : Athéisme
7 : Arête - Dé - 8 : Isba - Atre
9 : Oins - Emu - 10 : Nattées - Is

Verticalement

A : Majoration - B : Aconit - C : Nil - Chabot
D : Déifierait - E : Arménie - Ne - F : Eu - Stase
G : Ibn - Emet - H : Natale - Ré
I : Et - La - Demi - J : Silence – Us

LA POSTE

Le 12/10 Copie de la lettre envoyée par les Maires du Canton

Monsieur le Directeur,

Nous soussignés, les Maires du canton de BUGEAT, souhaitons porter à votre connaissance notre mécontentement et notre refus de voir mis en application au 01 janvier 2010, le plan de restructuration de la Poste que nous a présenté votre collaboratrice, Madame Bernadette RIVE, lors de la réunion cantonale du 12 octobre dernier à la Mairie de BUGEAT.

En effet, le projet présenté conduirait :

- à la disparition du bureau centre de plein exercice de BUGEAT pour en faire un simple bureau de poste. De ce fait, il n'y aurait plus de bureau centre sur le territoire de la communauté de communes BUGEAT SORNAC.
- à la suppression à terme de 4 emplois au bureau de BUGEAT, ce qui dans le contexte de crise et dans une zone rurale comme la notre ne ferait que fragiliser encore plus la situation économique et sociale de notre territoire.
- à une nouvelle atteinte à la qualité des services publics déjà fortement menacés.

Voilà pourquoi nous souhaitons que ce projet soit abandonné et que le bureau de poste de BUGEAT demeure un bureau de plein exercice.

Bien entendu, nous nous tenons à votre disposition pour une nouvelle rencontre.

Dans l'attente nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de nos sincères salutations.

Délibération identique adoptée par le Conseil Municipal de BUGEAT le 13/10.

Le 13/10

Dans le cadre de sa restructuration, la direction de l'Enseigne La Poste a décidé de transformer le bureau de Poste de BUGEAT (bureau de plein exercice) en guichet annexe rattaché à TREIGNAC.

Ce qui a de nombreuses conséquences sur le devenir de notre service public qu'est la Poste :

- réduction de personnel : 1 seul guichetier contre 4 personnes aujourd'hui (1 chef d'établissement, 1 caissier-comptable, 1 guichetier, 1 agent sur TARNAC et ménage).
- conséquence sur la gestion des clients de la Banque Postale du fait qu'une seule personne ne pourra pas satisfaire tout le monde
- transformation à plus ou moins long terme en agence postale communale.

Nous comptons sur le soutien de tous les élus du canton de BUGEAT et sur votre compréhension à vous tous clients ou non qui avaient à cœur la vie sur BUGEAT et sur le territoire du Plateau de Millevaches

Le personnel de la Poste